

ARRÊTÉ

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

ARRÊTE

Article unique :

Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type ingénieur-e statisticien-ne, ouvert au titre de l'affectataire rectorat de Lille, les personnes citées en annexe du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 10 juin 2022

Raphaël MULLER

**Annexe de l'arrêté DEC-2022-079 portant nomination du jury d'admission
pour le recrutement externe d'ingénieurs d'études,
branche d'activité professionnelle E
(informatique, statistiques et calcul scientifique),
emploi-type ingénieur-e statisticien-ne
SESSION 2022**

Président

Monsieur Romuald TRABOUILLET
Ingénieur d'études hors classe

Rectorat d'Amiens (80)

Experte

Madame Audrey COQUARD
Ingénieure de recherche de 1^{ère} classe

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (75)

Membres de jury

Madame Corinne HUYGHE
Ingénieure de recherche

Université de Lille (59)

Monsieur Cédric FOLL
Ingénieur de recherche hors classe

Université de Lille (59)

Monsieur Alain MÉNESSART
Professeur agrégé de classe exceptionnelle

Lycée Marie Curie de Nogent/Oise (60) (59)